

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

CONFORME À L'ARTICLE 325-5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF ET À L'ARTICLE L 521-2 DU CODE DES ASSURANCES. MIS A JOUR LE 16/01/2020

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés dont nous relevons.

Il vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre Cabinet.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Nom : PATRIMOINE PRIVE

Siège social : Immeuble La Chartreuse – 15 rue Marengo- 13006 MARSEILLE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Capital social : 178 440 € - Siren : 802 213 660 RCS Marseille - NAF/APE : 6619B

Tél. : 07 60 34 02 01

Adresse e-mail : nchoquet@patrimoineprive.eu - Site internet : www.patrimoineprive.eu

Marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) sous le n° 14/4083149.

Règlement général sur la protection des données personnelles :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé par notre opérateur KALYST pour respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles nous sommes soumis. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans après la fin de notre relation contractuelle dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles sont destinées au cabinet et aux fournisseurs de produits. Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Nathalie CHOQUET à l'adresse suivante : nchoquet@patrimoineprive.eu

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (www.cnil.fr/fr/plaintes).

NOTRE MÉTIER

PATRIMOINE PRIVE est un cabinet de conseil en ingénierie patrimoniale et financière qui a pour vocation :

- D'accompagner les particuliers et dirigeants d'entreprise dans leurs choix et décisions patrimoniales ;
- D'être à leurs côtés pour les aider à comprendre leur patrimoine, à le maîtriser et à l'optimiser.

PATRIMOINE PRIVE intervient dans les trois phases principales de la vie du patrimoine : constitution, développement et transmission.

A travers de ces différentes phases, se dessinent des axes de stratégies patrimoniales.

PRÉSENTATION DU CABINET

PATRIMOINE PRIVE est un Cabinet de Gestion de Patrimoine détenus à 100 % par ses associés. Une des spécificités de notre cabinet est ce que l'on appelle l'approche globale, qui consiste à appréhender tous les aspects du patrimoine privé et professionnel d'une personne avant de délivrer des préconisations.

PATRIMOINE PRIVE a ainsi une vision du patrimoine de ses clients, ainsi qu'une relation de confiance qu'il entretient avec eux sur le long terme.

Les conseils et prescriptions de PATRIMOINE PRIVE visent :

- Le contenu du patrimoine : analyse des éléments actifs et passifs, choix de produits financiers ou immobiliers adaptés aux objectifs du client ;
- Et le contenant du patrimoine : étude des modes d'acquisition, de détention et de transmission du patrimoine susceptibles de concourir à l'optimisation (conseil patrimonial).

VOS INTERLOCUTEURS

Nathalie CHOQUET - Fondateur associé et co-Gérant du Cabinet PATRIMOINE PRIVÉ

Jean Pierre CHAMPIN – Associé et co-Gérant du Cabinet PATRIMOINE PRIVÉ

Experts en Gestion de Patrimoine.

Nathalie CHOQUET est titulaire :

- Du DESS de Finance délivré par le Centre d'Economie et des Techniques du Financement (CETFI) d'Aix en Provence,
- Du Diplôme de Conseil en Gestion de Patrimoine délivré par le Centre Supérieur d'Etude Bancaire (CSEB),
- Du Diplôme Universitaire en Ingénierie et Management des Patrimoines Immobiliers (IMPI) délivré par l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Adresse e-mail : nchoquet@patrimoineprive.eu - Mobile : 07 60 34 02 01

Jean-Pierre CHAMPIN est titulaire :

- Du DESS de gestion de patrimoine (Centre Lyonnais Universitaire de Banque et Bourse Université LYON 3),
- Du Diplôme Universitaire d'Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise (IPCE) délivré par l'AUREP- Université de Clermont Ferrand,
- Du MASTER 2 Droit des Affaires et Fiscalité de l'Université de Droit de LYON 3, IDEA,
- Et du DJCE (Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise) de l'Université de Droit de LYON 3, IDEA.

3

Il est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université Jean Moulin LYON 3 ainsi qu'à l'université de Savoie sur les thématiques de la fiscalité des personnes physiques, la fiscalité des dirigeants, le droit des sociétés et la transmission d'entreprises.

Adresse e-mail : jpchampin@patrimoineprive.eu - Mobile : 06 13 02 07 85

PATRIMOINE PRIVÉ s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

STATUTS RÉGLEMENTÉS

PATRIMOINE PRIVE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 14004047 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF

- **IAS** (Intermédiaire en Assurance) : courtier type b n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance
- **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement) positionné en qualité de courtier

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

PATRIMOINE PRIVE exerce par ailleurs les activités de :

- Transactions immobilières et fonds de commerce, titulaire d'une carte professionnelle T, délivrée par la CCI de Marseille-Provence, n°CPI 1310 2017 000 019 345. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

PATRIMOINE PRIVE dispose, conformément à la Loi et au Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et de Garanties Financières suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Ces couvertures sont souscrites auprès de MMA IARD assurances mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9 - Numéro de police : 127 128 672, adhérent 288835.

	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER
Montants de Responsabilité civile professionnelle	600 000 € par sinistre par an	1.500 000 € par sinistre par an	600 000 € par sinistre par an	600 000 € par sinistre par an

Montant des garanties financières		115.000 € par année d'assurance	115.000 € par année d'assurance	110.000 € par année d'assurance
--	--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
Cardif France	Assureur	Protocole de courtage de contrats d'assurance vie	Commissions
Cardif Luxembourg	Assureur	Convention de courtage	Commissions
La Bâloise	Assureur	Convention de relations d'affaires	Commissions
Swiss Life France	Assureur	Mandat de démarcheur financier et bancaire	Commissions
SwissLife Luxembourg	Assureur	Lettre de courtage	Commissions
Crédit Suisse	Banque	Convention de partenariat	Commissions
SG 29 Haussmann	Banque	Convention de partenariat	Commissions
Calao Finance	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
MCapital	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
Keys IM	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
Debory ERES	Epargne salariale et retraite	Convention de partenariat	Commissions
CIR	Immobilier	Contrat de partenariat	Commissions
Vauban Distribution	Immobilier	Contrat d'apporteur d'affaires	Commissions
Angelys	Immobilier	Contrat d'apporteur d'affaires	Commissions
Espace LMNP	Immobilier	Contrat d'apporteur d'affaires	Commissions
PERL	Immobilier	Contrat d'apporteur d'affaires	Commissions
Cap Vert Energie	Producteur énergie	Convention de distribution	Commissions
Copper Advisory	M&A	Convention de partenariat	Commissions

Les listes susmentionnées sont susceptibles d'évolution.

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord, vous seront communiqués sur simple demande

Aucun lien capitalistique n'existe entre PATRIMOINE PRIVE et les différents fournisseurs de produits.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

En ce qui concerne la prestation d'ingénierie patrimoniale à savoir :

- Les audits,
- Les consultations,
- La mise en place des préconisations et leur suivi

PATRIMOINE PRIVE vous proposera une tarification en honoraires. Cette proposition d'honoraires fera l'objet d'une lettre de mission qui vous sera adressée.

Le tarif horaire des honoraires s'élève à 200€ HT (soit 240€ TTC au taux actuel de TVA 20%).

Les honoraires peuvent être établis de manière forfaitaire notamment au stade de la prise en charge du dossier.

PATRIMOINE PRIVE pourra le cas échéant travailler ses missions en co-traitance et négocier les honoraires avec un conseil extérieur si nous pensons qu'il est de notre devoir de faire appel à un spécialiste dont la compétence et l'intervention serait nécessaire dans le cadre de votre étude globale. Pour tout acte d'intermédiation, Patrimoine Privé n'est jamais rémunéré sur les frais d'entrée des produits proposés. Par contre, la société qui l'autorise à commercialiser le produit peut demander à percevoir des droits d'entrée.

Les différents frais seront clairement précisés lorsque le client aura choisi les supports d'investissement.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, PATRIMOINE PRIVE peut conserver les commissions.

MODE DE COMMUNICATION

Le client pourra contacter le cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, PATRIMOINE PRIVE répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

6

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Pour toute réclamation, PATRIMOINE PRIVE peut être contacté par courrier (Immeuble La Chartreuse- 15 rue Marengo – 13006 MARSEILLE), par téléphone au 07 60 34 02 01 ou par mail nchoquet@patrimoineprive.eu.

En cas de litige les parties s'engagent à rechercher dans un premier temps un arrangement amiable.

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous avez la possibilité de saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

- Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

Site internet <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Fait à _____, le _____

Le client

PATRIMOINE PRIVE

Signature :

Signature :

